

Des RH mobiles et dématérialisées avec HR

Access

À l'occasion de son événement HR Access Connect 2012, l'éditeur de solution RH a dévoilé les innovations à venir de sa suite logicielle.

« HR Access ne suit pas le modèle traditionnel de versions successives. Les mises à jour d'HR Access Suite sont réalisées en continu. Ainsi, tous les trois mois, un pack de mises à jour et de nouvelles fonctions sont mises à disposition des clients, et de nouveaux modules sont régulièrement proposés,» explique Raouf Mhenni, directeur du marketing et de la stratégie produit chez HR Access.

Nouvelle interface ergonomique et collaborative

L'interface utilisateur a été revue avec une navigation fluide avec accès en un ou deux clics à tous les processus via des menus qui s'enchainent naturellement.

« Nous préférons parler de nouvelle expérience utilisateur sans formation, l'utilisateur se retrouve très simplement où il le souhaite dans son environnement. J'utilise le logiciel comme je travaille,» précise Raouf Mhenni.

Une approche par processus, avec des interactions guidées, et des automatisations (workflow) facilitant les échanges et les validations. L'interface s'enrichit d'outils collaboratifs, du chat ou encore de la fonction Post-It.

Plus d'indicateurs, et la mobilité

HR Access propose son requêteur IntuitiveQuery pour que le manager produise seul ses indicateurs dans le prochain Workforce Analytics. Il peut accéder aux détails, zoomer et dézoomer sur les résultats, etc. Au cœur du dispositif : Oracle BI Suite.

Une application smartphone HR Access donnera accès à des fonctions comme la gestion des congés, le management des équipes, la consultation des bulletins de paie, et à d'autres usages innovants. Et bien entendu, toutes actions menées seront légalement valables.

« Nous commencerons avec une application pour l'iPhone, mais une version pour Android suivra très vite, puis une déclinaison pour l'iPad,» confie Raouf Mhenni.

Dématérialisation sous haute sécurité.

Grâce aux accords noués avec Digiposte et Novapost, l'entreprise peut bénéficier d'un "coffre-fort numérique Employeur" pour stocker, conserver et archiver légalement ses documents, consultables en toute sécurité par les employés du service Ressources humaines habilités. Et chaque employé dispose de son propre "coffre-fort numérique Collaborateur".

Les déclarations à adresser aux divers organismes deviennent aussi totalement numériques, de la Déclaration des Mouvements de Main d'œuvre ou la DUCS à la DADS-U annuelle.

Retrouver [l'intégralité de cet article dans siliconDSI](#)